

APPUI À L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CDN

COÛT GLOBAL DU PROJET 19,4 M USD
BESOIN EN FINANCEMENT 11,9 M USD

IMPACT POTENTIEL SUR L'ENVIRONNEMENT ET SUR LA SOCIÉTÉ

- * Contribution à la réduction des émissions de CO₂ par l'utilisation des énergies renouvelables et le développement de l'efficacité énergétique ;
- * Instauration des bases d'une économie circulaire (notamment dans le secteur des déchets ménagers et assimilés) ;
- * Amélioration de la qualité de vie des habitants ;
- * Création des nouvelles opportunités d'emploi, respectueuses de l'environnement..

Elaboré avec l'appui du Ministère de l'Environnement (UGPO-CC), du NDC Partnership et de la GIZ.



En préparation de la Conférence Internationale de l'Investissement pour la mise en oeuvre de la CDN, Tunis 25-26 Mai 2023.

CONTEXTE

Au niveau mondial, entre 70 % et 80 % des émissions de gaz à effet de serre proviennent des communes et des activités urbaines.

Ces émissions sont essentiellement dues à une urbanisation continue de la population mondiale et l'adoption d'un développement économique à fort impact environnemental.

Aujourd'hui, les communes sont de plus en plus invitées à contribuer efficacement à l'effort mondial pour la lutte contre les changements climatiques et le développement durable.

En Tunisie, le Code des Collectivités Locales, adopté par la Loi organique n° 2018-29 du 9 mai 2018, confère aux communes un rôle clé dans la planification du développement local, la préservation de l'environnement et la promotion des services de proximité, alignés avec les enjeux du développement durable et contribuant à la consolidation des droits de la population à un environnement sain et un développement Durable.

D'autre part, les politiques climatiques actuelles, notamment la CDN actualisée (2021) et la SNBC à l'horizon 2050, confirment le rôle des territoires dans la planification du développement aligné avec les enjeux et priorités climatiques, en Tunisie.



OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce Programme Vise à mettre en oeuvre des investissements communaux permettant d'assurer des services de proximité, moins émetteurs de Gaz et effet de serre et plus respectueux de l'environnement, notamment dans les domaines de l'énergie et de la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ces investissements seront mis en place dans 5 communes (Tunis, Kairouan, Sousse, Nabeul, et Kébili).



COMPOSANTES DU PROGRAMME

C1

Assistance technique

Elaboration ou finalisation des études techniques des projets communaux (faisabilité technique, étude économique, élaboration des DAO, étude des impacts environnementaux et sociaux,).

C2

Mise en place des investissements communaux

Mise en œuvre de 5 projets d'investissement communaux :

Tunis : Construction d'une centrale électrique photovoltaïque de puissance 1453kWc (production de 2,430MWh/ans), raccordée au réseau Moyenne Tension.

Nabeul : Création d'un centre intercommunal de tri(CdT), de traitement et de valorisation énergétique des déchets solides. Amélioration de l'efficacité énergétique dans l'éclairage public et utilisation de l'énergie solaire pour le réchauffement de l'eau pour les infrastructures sportives et les bâtiments communs.

Kébili : Construction d'une centrale photovoltaïque de 1MW raccordée au réseau Moyenne Tension.

Sousse : Développement du tri sélectif et mise en place d'une station de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés.

Kairouan : Amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public.

C3

Suivi-évaluation, communication

Mise en œuvre de 5 projets d'investissement communaux :

- * Supervision technique du Programme
- * Renforcement des capacités de la commune pour l'établissement du bilan des émissions des gaz à effet de serre,
- * Elaboration des outils de communication et de valorisation des résultats des investissements mis en place.

RÉSULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME

* Commune de Tunis :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 27 ktonnes de CO₂ sur la durée de vie de la centrale PV.



* Commune de Nabeul :

- Réduction de la consommation énergétique d'environ 113 MWh/an
- Réduction des émissions des gaz à effet de serre d'environ 69 ktCO₂ annuellement.



* Commune de Kébili :

- Réduction de 20% de la facture de la consommation énergétique
- Réduction remarquable des émissions des GES (à évaluer)
- Création des offres d'emplois pour les jeunes, préservation des activités agricoles et soutien des familles vulnérables et des femmes oasiennes.



* Commune de Sousse :

- Récupération et valorisation journalière de 40 tonnes des déchets organiques.



* Commune de Kairouan :

- Un gain énergétique de l'ordre de 54% par rapport à la consommation électrique actuelle de l'éclairage public,
- Un gain financier d'environ de 634 KDT/an et plus d'attractivité touristique et de sécurité aux habitants de la ville de Kairouan.



MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le programme sera coordonné par le Ministère de l'Intérieur (Directions et structures en charge des communes) et le Ministère de l'Environnement (Unité Nationale de Coordination des changements climatiques).

Dans chaque commune ciblée, un comité technique sera mis en place pour suivre et superviser les travaux techniques relatifs à la mise en œuvre des projets dans chaque commune respective.

DÉCOMPOSITION DU BUDGET

Composante	Budget total (KUSD)	Financement disponible (KUSD)	Financement recherché (KUSD)
Assistance technique	1500	700	800
Mise en œuvre des investissements communaux	Commune de Tunis	500	1500
	Commune de Nabeul	4000	4000
	Commune de Kébili	300	1200
	Commune de Sousse	1500	2000
	Commune de Kairouan	2500	500
Suivi-évaluation, communication	400	0	400
Total (KUSD)	19400	7500	11900

BÉNÉFICIAIRES DES PROJETS

- * Les cinq communes et leurs habitants
- * Les petits agriculteurs de la région de kébili
- * La STEG (réduction des impayés)

MATURITÉ DES PROJETS

- * **Commune de Tunis** : Etudes de préfaisabilité, de faisabilité technico-économique et environnementale, et cahier de charges en cours d'élaboration.
- * **Commune de Nabeul** : Projet en cours de réalisation depuis Avril 2022 (partiellement financé par l'UE). Lancement de l'étude de faisabilité juridique du partenariat public privé (PPP) et de l'étude d'impact environnemental pour démarrer les activités du centre de valorisation des déchets.
- * **Commune de Kébili** : Etude de pré-faisabilité technico-économique élaborée et l'étude d'impact du projet. Le site du projet a été choisi.

DURÉE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

5 ans.

CONTACT

Ministère de l'Environnement (UGPO-CC)

Mohamed Zmerli (Point focal CCNUCC)

A Imm. CAPRA, Avenue Med Béji Caid Sebssi, Centre Urbain Nord, Tunis.

E zmerli_mohamed@yahoo.com

W <https://cc-tunisie.com/ugpo-cc/>

LES PARTIES PRENANTES

- * Ministère de l'intérieur
- * Ministère de l'Environnement
- * Société Tunisienne d'Électricité et de Gaz (STEG)
- * Agence Nationale pour la Maîtrise de l'Énergie (ANME)
- * Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANGED)
- * Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement (ANPE)
- * Groupements de Développement Agricoles (GDAs)
- * Commissariat régional de développement agricole,
- * ONG : l'Istituto per la Cooperazione Universitaria Onlus (ICU)
- * L'Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Nabeul (ISETN),
- * Banques nationales et la CPSC (Partenaires financiers).

